

# Réaction du Président suite au mouvement social au Conseil départemental

Publié le 13 janvier 2016

Maurice Chabert, Président du Conseil Département a jugé utile en tant que Président de cette institution, d'apporter quelques précisions suite au mouvement social de ce mardi 12 janvier 2015

"Je souhaite simplement que la collectivité se mette en conformité avec la loi, point souligné par le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Je peux entendre la volonté de vouloir travailler moins, mais cela n'est ni conforme avec la loi ni en adéquation avec les attentes de nos concitoyens. La règle s'applique à tout le monde.

Sur le nombre de jours de congés dits « jours du Président » et des jours fractionnés divers au nombre de 7 actuellement, les agents de la collectivité bénéficiaient d'un dispositif illégal lui aussi pointé par le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Par conséquent, j'ai tenu là encore à mettre la collectivité en conformité avec la loi.

Au regard là encore des recommandations de la Chambre régionale des comptes, la demande, faite par des syndicats, du remplacement de tous les départs à la retraite au sein de notre collectivité n'est pas réaliste.

Ce dernier rapport pointait en 2014 pour le Vaucluse des dépenses de fonctionnement trop élevées, il est écrit : « le Vaucluse se caractérise par un niveau de dépenses relativement élevé : avec 117,6 millions d'euros de dépenses nettes en 2012, soit une moyenne de 218 euros par habitant, il se situait 32 % au-dessus de la moyenne de sa strate (165 euros par habitant). Ce niveau s'explique par les caractéristiques de la collectivité (un nombre historiquement élevé d'agents) et le périmètre de ses interventions ».

Au regard de ces recommandations et du contexte financier extrêmement contraint de notre collectivité, à qui l'État supprime 27 millions d'euros en trois ans, il n'est plus possible d'automatiser ces remplacements, il convient de cibler les remplacements là où les besoins sont à mieux satisfaire.

Enfin, concernant les 3 jours d'absence, autorisés jusqu'alors sans obligation de justification d'un certificat médical, la nouvelle majorité départementale ne souhaitait pas cautionner un dispositif anormal. Dans toute société, dans toute entreprise, dans toute structure professionnelle, un employé doit pouvoir justifier de ses absences.

Si nous avons souhaité éclaircir certains modes de fonctionnement au sein de l'administration du Conseil Départemental, notre majorité tient à souligner notre volonté de préserver le pouvoir d'achat de nos agents. Nos décisions, si elles ont naturellement des conséquences sur le temps de travail, n'impacteront pas la rémunération de nos fonctionnaires.

**Naturellement, notre souci est l'amélioration du service public départemental.**

**Pour cela, nous avons pleine confiance dans l'engagement et la loyauté de l'ensemble des agents départementaux dont les missions, nous le savons tous, sont difficiles et exigeantes pour le bénéfice des Vauclusiens".**

Maurice CHABERT,

Président du Conseil Départemental de Vaucluse



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE  
Rue Viala - CS 60516

84909 Avignon Cedex 09